

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02322 Numéro SIREN : 829 604 958 Nom ou dénomination : 4ADESTOCK

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2023 sous le numéro de dépôt 15884

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Copie conforme à l'original

AB

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU RAHMED ABBAS 0967130083	13884
SIRET 8 2 9 6 0 4 9 5 8 0 0 0 1 9	Mél:
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
8 RUE DU PUISATIER 95280 JOUY LE MOUTIER	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Résultat fiscal		
Bénéfice imposable au taux normal	0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	18 683	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAR PAYS CH/DAC/ET	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél: 0975743868	
CGA/OMGA		SARL MS CONSULTING 17 RUE GUY MOQUET 75017 PARIS	
Viséur conventionné (cocher la case correspondante)		Date: 02/05/2023 Lieu: JOUY LE MOUTIER	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné:		Qualité et nom du signataire: M RAHMED ABBAS PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:	

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065 bis-SD			
		ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				2023			
						Cocher la case si néant			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS:				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice					
				MVLt restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		4A DESTOCK				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		8 RUE DU PUISATIER		95280 JOUY LE MOUTIER				
SIRET		8 2 9 6 0 4 9 5 8 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 2 2				
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		
				1		2		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	12 639	030	6 013	6 626	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	12 639	048	6 013	6 626	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	98 982	062		98 982	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 647	070		5 647	
		Autres * (3)	072	27 781	074		27 781	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	35 919	086		35 919	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	168 329	098		168 329		
Total général (I + II)		110	180 968	112	6 013	174 955		
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		200		
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132		
	Report à nouveau			134		23 765		
	Résultat de l'exercice			136		15 865		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		41 829		
Provisions pour risques et charges						Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		70 533		
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	59 790	)	172	62 592	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		133 126			
Total général (I + II + III)			180		174 955			
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 960
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 4A DESTOCK

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		6 626	
	Immobilisations financières			
Total I			6 626	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	98 982	
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	5 647	
		Autres	27 781	
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		35 919	
	Charges constatées d'avance			
Total II			168 329	
Total général (I + II)			174 955	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 000	
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		200	
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		23 765	
	Résultat de l'exercice		15 865	
	Provisions réglementées			
	Total I			41 829
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		70 533	
	Autres dettes		62 592	
	Produits constatés d'avance			
Total III			133 126	
Total général (I + II + III)			174 955	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 4A DESTOCK								Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	4 960	444		446	4 960		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	7 679	462		464		466	7 679		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	7 679	492	4 960	494		496	12 639		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	976	534		536	976		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	3 502	552	1 536	554		556	5 037		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	3 502	572	2 511	574		576	6 013		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values			
	①	②		③		④		⑤			
								Court terme*			
								Long terme			
								19 % ⑥			
								15 % ou 12,8 % ⑦			
								0 % ⑧			
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 4A DESTOCK				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Fonds commercial		681	683					
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains		710	715	2				
Constructions		720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5				
Matériel de transport		750	755	6				
Autres immobilisations corporelles		760	765	7				
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés			983					
Déficits reportables			984					
Déficits de l'exercice			860					
Total des déficits restant à reporter			870					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	14 605
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	35 716
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 4A DESTOCK		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le :01/01/2022.....		et clos le :31/12/2022.....		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :		376	0.00				
Dont apprentis		657					
Dont handicapés		651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	247 580				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105					
TOTAL 1		106	247 580				
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2 785				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143					
Subventions d'exploitation reçues		113					
Variation positive des stocks		111	77 841				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153					
TOTAL 2		144	80 626				
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats		121	180 703				
Variation négative des stocks		145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	121 181				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150					
TOTAL 3		152	301 884				
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	26 322		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117	26 322				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	247 580	Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence		024	016				
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 2 9 6 0 4 9 5 8

Dénomination de l'entreprise 4A DESTOCK

Adresse (voie) 8 RUE DU PUISATIER

Code postal 9 5 2 8 0

Ville JOUY LE MOUTIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BAHMED

Prénom(s)

ABBAS

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

03/03/1977

N° Département

99

Commune

ALGER

Pays

DZ

Adresse :

N°

8

Voie

RUE PUISATIER

Code postal

95280

Commune

JOUY LE MOUTIER

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 2 9 6 0 4 9 5 8

Dénomination de l'entreprise 4A DESTOCK

Adresse (voie) 8 RUE DU PUISATIER

Code postal 9 5 2 8 0

Ville JOUY LE MOUTIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	829604958
Désignation du déclarant	4A DESTOCK 8 RUE DU PUISATIER 95280 JOUY LE MOUTIER 0967130083
Code activité NAF	4719B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil ☐ Comptable ☒ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable	SARL MS CONSULTING
------------------------	---	--------------------

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	31/12/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

4A DESTOCK

Société par action simplifiée à associé unique au capital de 2 000,00 €

Siège social : 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier

R.C.S. Pontoise 829604958

SIRET 829 604 958 00019 - APE 4719B

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'An Deux Mille vingt trois

Le dix juillet à 10 heures.

Les actionnaires de la Société dite « 4A DESTOCK », Société par action simplifiée à associé unique au capital de DEUX MILLE EUROS divisé en CENT parts sociales de VINGT EUROS chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège de la Société sur convocation de la Gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé entrant en séance.

Monsieur BAHMED Abbas préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate que les associés présents réunissent ensemble la totalité des parts composant le capital social et déclare, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les associés reconnaissent avoir été régulièrement convoqués et ils en donnent décharge à la Gérance

Monsieur le Président dépose sur le bureau et communique à ses associés les documents prévus par l'article L 223-26 du Code de Commerce, à savoir :

- La feuille de présence,
- Les inventaires, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Le rapport de Gestion,
- Le rapport spécial de la Gérance,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président confirme à l'Assemblée qu'aucun Associé n'a posé de questions écrites, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret du 23 mars 1967.

Les Associés déclarent donner acte au Président de ses déclarations et confirment avoir usé, à leur entière satisfaction du droit de communication qu'ils détiennent des lois et règlements en vigueur.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification du mode de convocation,
- Lecture du rapport de Gestion sur l'activité de la société pendant ce nouvel exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des rapports, bilan et des comptes de l'exercice 2022.
- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la Gérance,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et répartition,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture dans un premier temps du rapport de Gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 puis dans un second temps du rapport spécial de la Gérance.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte et un débat s'engage au cours duquel diverses

observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa de l'article L 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice, approuve le rapport, le bilan et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne à **Monsieur BAHMED Abbas** quitus ainsi que pleine et entière décharge de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 s'élevant à **15 865 ,00 €**

- au compte « Report à nouveau » pour **15 865,00 €**

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société n'a distribué aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts constate

* qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du C.G.I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022

* qu'aucun amortissement excédentaire (visé à l'article 39-4 du C.G.I.) ni autre amortissement non déductible n'a été enregistré au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'au titre de l'exercice 2022 le Président, **Monsieur BAHMED Abbas** n'a pas perçu de salaire :

- Rémunération nette annuelle à concurrence de : **NEANT**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que toutes les formalités requises par la loi qui sont la suite ou la conséquence des résolutions qui précèdent, seront faites à la diligence et sous la responsabilité du Gérant qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

Elle confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président ou son mandataire spécial.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heure trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par Monsieur le Président

Le Président
Monsieur BAHMED Abbas



AB

4A DESTOCK

Société par action simplifiée à associé unique au capital de 2 000,00 €

Siège social : 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier

R.C.S. Pontoise 829604958

SIRET 829 604 958 00019 - APE 4719B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des textes subséquents ainsi qu'à nos statuts pour :

- Vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de cet exercice d'une durée de douze mois clos le 31 décembre 2022,
- Soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation des résultats,
- Vous invitez à vous prononcer sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons que notre société exerce l'activité de « Commerce de détail en magasin » dont le siège social est au 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier.

I- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

L'activité de la société peut se traduire de la façon suivante :

1- PRODUITS D'EXPLOITATION :

- Chiffre d'affaires net.....ci, Euros	247 580,00 €
- Subventions d'exploitation.....ci, Euros	00,00 €
- Autres produits.....ci, Euros	2 785,00 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION.....ci, Euros	250 365, 00 €

2- CHARGES D'EXPLOITATION :

- Autres achats et approvisionnement.....ci, Euros	180 703,00 €
- Variation de stock (marchandises).....ci, Euros	(77 741),00 €
- Autres charges externes.....ci, Euros	125 981,00 €
- Impôts, taxes et versements assimilés.....ci, Euros	328,00 €
- Salaires et traitements.....ci, Euros	00,00 €
- Charges sociales.....ci, Euros	00,00 €
- Autres charges.....ci, Euros	0,00 €

3- DOTATIONS D'EXPLOITATION :

- Sur immobilisations	
Dotation aux amortissements.....ci, Euros	2 511,00 €
4- TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....ci, Euros	231 683,00 €
Le Résultat d'exploitation est.....ci, Euros	18 683,00 €

Sur ce résultat d'exploitation et compte tenu :

Produits exceptionnels.....ci, Euros	00,00 €
Charges financières.....ci, Euros	00,00 €
Charges exceptionnelles.....ci, Euros	00,00 €
Impôts sur les bénéfices.....ci, Euros	2 802,00 €

5- RESULTAT FISCAL.....ci, Euros	18 683,00 €
Impôt et taxes non déductibles.....ci, Euros	2 802,00 €
6- RESULTAT NET COMPTABLE.....ci, Euros	15 865,00 €

Méthode de présentation et d'évaluation :

Nos comptes et nos états de synthèse de cet exercice social ont été établis, suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général de 2013 et des textes d'application s'y rapportant.

Conformément à la législation en vigueur en France, la Société 4A DESTOCK applique depuis le 15 MAI 2017, le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC 2004-06 relatif à l'évaluation et à la définition des actifs. Ces nouveaux règlements n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société.

II - EVOLUTION DES RESULTATS :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent et fourni à titre comparatif

L'activité de la société s'est traduite par :

- **Un chiffre d'affaires HT pour cet exercice 2022 qui s'est élevé à : 247 580,00 € contre 128 428,00 € pour l'exercice précédent 2021 soit une augmentation 93 %**
- **Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 785 €.**
- **Les charges d'exploitation HT ont été de : 231 683,00 € pour cet exercice 2022, contre 115 841,00 € pour l'exercice précédent 2021 soit une variation de 100 %.**
- **Le montant des impôts et taxes s'élève à 328, 00 € pour cet exercice 2022, contre 535,00 € pour l'exercice précédent soit variation de 39 %**
- **Le montant des traitements et salaires s'élève à 00 ,00 € pour cet exercice 2022, contre 00,00 € pour l'exercice précédent 2021.**
- **Le montant des charges sociales s'élève à 00,00 € pour cet exercice 2022, contre 00,00 € pour l'exercice précédent 2021.**
- **Le résultat d'exploitation s'est élevé à 18 683,00 € pour cet exercice 2022, contre 16 667,00 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de 12 %.**
- **Quant au résultat net comptable, il est de 15 865,00 € pour cet exercice 2022, contre 14 167,00 € pour l'exercice précédent 2021 soit une augmentation de 12 %**
- **Le résultat fiscal est de 18 683,00 € pour cet exercice 2022, contre 16 667,00 € pour l'exercice précédent 2021 soit une augmentation de 12 %**

III - AFFECTATION DES RESULTATS :

Nous vous proposerons une affectation du résultat net bénéficiaire d'un montant de 15 865,00 € de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Au compte « Report à nouveau » pour.....ci, Euros | 15 865,00 € |
| - Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de | 41 829,00 € |

Enfin, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous demanderons également, lors de l'Assemblée, de constater :

- qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du C.G.I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022,
- qu'aucun amortissement excédentaire (visé à l'article 39-4 du C.G.I.) ni autre amortissement non déductible n'a été enregistré au cours de l'exercice 2022.

AB

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR :

Nous avons constaté au cours de ce premier semestre 2023 une augmentation nette de notre activité.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice considéré.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le Président

Monsieur **BAHMED Abbas**



AB

4A DESTOCK

Société par action simplifiée à associé unique au capital de 2 000,00 €

Siège social : 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier

R.C.S. Pontoise 829604958

SIRET 829 604 958 00019 - APE 4719B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Chers Actionnaires,

Dans le cadre des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

L'article L 223-19 dispose que le Président présente à l'Assemblée ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de consultation écrite un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.

Elle précise que l'Assemblée statue sur ce rapport.

Cet article continue en précisant que ces dispositions s'étendent aux conventions passées avec une Société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du Directoire, ou membre du Conseil de Surveillance est simultanément gérant ou associé de la Société à Responsabilité Limitée.

Nous vous précisons cependant qu'il résulte de la rédaction de l'article L 223-20 du Code de Commerce, que les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette réglementation.

Au vu de ce qui vient de vous être exposé, nous vous demandons de bien vouloir approuver ledit rapport.

Monsieur BAHMED Abbas



AB